

Relations industrielles Industrial Relations



Programmes gouvernementaux, emploi et salaires

Pierre Harvey

Volume 19, Number 2, April 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021318ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021318ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Harvey, P. (1964). Programmes gouvernementaux, emploi et salaires. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 19(2), 256–258.
<https://doi.org/10.7202/1021318ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1964

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

interventions de nature politique, il a plutôt accordé l'extension juridique dans les termes des conventions qui lui étaient soumises.

Conclusions

Face à cette diversité, en vue de la planification qui viendra, il faudrait songer à une certaine coordination. Celle-ci devrait être entreprise, semble-t-il, par les parties contractantes elles-mêmes. De son côté, le gouvernement s'équiperait pour coordonner ses décisions en matière d'extension juridique avec l'ensemble de la politique économique de la province.

À cette double fin, il semble nécessaire que la Loi de la convention collective soit modifiée dans le sens indiqué plus haut. Une Commission de l'extension des conventions collectives, munie des ressources et du personnel nécessaires, pourrait faire faire les études requises et engager un dialogue sérieux avec les parties contractantes. Les comités paritaires auraient eux-mêmes avantage à se regrouper et à s'adonner à une étude en profondeur de l'industrie qu'ils représentent; un amendement à la loi les autorisant explicitement à délibérer sur ces matières favoriserait de telles initiatives. Les intéressés pourraient ainsi, par leurs représentants immédiats, préparer le terrain à une politique des salaires vraiment démocratique.

PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX, EMPLOI ET SALAIRES

PIERRE HARVEY

Introduction

Le gouvernement de la Province a manifesté souvent son intention d'assurer le plein-emploi des ressources. Le Conseil d'Orientation économique a été créé à cette fin et la nationalisation de l'hydro-électricité a été présentée comme devant aussi y contribuer. Mais il s'agit là de mesures à long terme dont il serait illusoire de chercher actuellement les manifestations sur le marché du travail.

Cependant, d'autres mesures gouvernementales ont contribué à modifier ce marché: des politiques d'achat préférentiel destinées à accroître la demande d'origine provinciale sont appliquées actuellement par le Service des Achats de la Province et par celui de l'Hydro-Québec; le programme d'assurance-hospitalisation et la politique scolaire ont aussi exercé une influence très nette sur certaines portions du marché du travail de la Province. Quelles conséquences à long terme doit-on attendre de ces politiques? Ces effets sont-ils applicables à d'autres politiques éventuelles comparables? Ce sont là les questions pour lesquelles nous essaierons de formuler quelques éléments de réponse.

Le cadre général

La Province de Québec peut être considérée comme une région à excédent chronique de main-d'œuvre. Ce qui se traduit par des taux de chômage relativement élevés. De plus, dans la province, sauf exception, les salaires et autres revenus semblent systématiquement

quement inférieurs à ce qu'ils sont dans l'autre partie du Canada industriel: l'Ontario. Ces circonstances ont sûrement exercé une influence sur la localisation de l'activité économique. Cette influence a dû normalement prendre deux formes opposées: les disponibilités en main-d'œuvre et les salaires relativement bas ont attiré certains types d'activité. En même temps cependant, ces salaires bas ont déprimé le niveau moyen des revenus et par le poids des bas salaires eux-mêmes et par l'influence de ces bas salaires sur les « taux prévalents », l'une des bases reconnues de négociation. Ce qui a contribué à éloigner de la Province certaines industries fournissant les produits faisant normalement partie de la consommation des ménages jouissant de revenus élevés.

Incidence des programmes gouvernementaux

Les programmes gouvernementaux signalés ont un effet direct sur l'emploi. Par l'intermédiaire de cet effet sur l'emploi, ils exercent ou exerceront éventuellement une certaine influence sur le niveau des salaires. Dans le cas du programme d'assurance-hospitalisation et dans celui de l'éducation, l'effet sur les salaires a été immédiat: il s'agissait de marchés de vendeurs, efficacement encadrés par des organisations syndicales actives. Dans le cas des achats préférentiels, l'incidence est plus difficile et même pour le moment impossible à analyser. Dans la mesure cependant ou cette politique sera poursuivie et rendue plus efficace, elle ne manquera pas d'améliorer la situation de négociation des travailleurs. Les politiques en question mettent donc en cause, par le biais de l'emploi, la structure des salaires.

En prenant comme cadre de référence les limites de l'économie de la province, la structure interne des salaires est et sera modifiée en faveur de certaines catégories de travailleurs. Mais surtout, la structure externe risque d'être transformée par un rétrécissement de l'écart des salaires qui distingue actuellement le travailleur du Québec de celui des régions économiques concurrentes. Quelle sera l'incidence de ces phénomènes sur l'emploi?

Si les écarts de salaires jouaient le rôle que la théorie leur assigne dans la distribution des facteurs entre les différents usages, il ne ferait pas de doute que la disparition de l'écart de salaires devrait entraîner un abaissement de la demande de travail et donc, une accentuation du sous-emploi. Il n'est cependant pas possible, sauf à un très haut niveau d'abstraction de relier les salaires à la productivité marginale en valeur du travail. De plus, de nombreuses études démontrent que les écarts de salaires ont un contenu historique important, plus peut-être que leur contenu strictement économique. Il semble enfin que les entreprises disposent d'une marge d'adaptation beaucoup plus large que ne le suppose la théorie traditionnelle. On peut donc raisonnablement espérer, sans pouvoir le démontrer, que l'effet négatif sur l'emploi de la hausse des salaires provoqués par les programmes du gouvernement n'aura que très peu d'influence sur l'emploi.

Par l'intermédiaire de la demande des biens de consommation typique des milieux à hauts revenus, l'effet positif est à peu près certain. Ce qui est d'autant plus important que l'ensemble de la province de Québec se trouve géographiquement défavorisé par la localisation des grands centres d'activité nord-américains.

En l'absence de données permettant de trancher le débat, il nous faut donc faire un pari sur le futur. Il semble que le pari le plus avantageux se situe, du moins en

termes généraux, du côté de la hausse de l'emploi même au prix d'un rétrécissement de l'écart traditionnel des salaires.

Il serait, par ailleurs, assez réaliste d'imaginer que les programmes gouvernementaux actuels en cours provoqueront un certain nombre de goulôts d'étranglement sur le marché du travail: ils font appel, en effet, à une main-d'oeuvre déjà rare et dont l'offre ne peut être sensiblement accrue à court terme. Il s'agit là d'un facteur d'accroissement des influences signalées, sans plus. Surtout que la main-d'oeuvre en question avait vu sa situation relative se détériorer depuis un certain nombre d'années.

LES POLITIQUES DE SALAIRES DANS LES SECTEURS ÉTATISÉS, SOCIALISÉS ET PRIVÉS

ROBERT SAUVÉ

On m'a demandé de discuter de la politique actuelle des salaires dans les secteurs socialisés de l'hospitalisation et de l'enseignement, et de donner mon point de vue sur la politique des taux régionaux. Est-il nécessaire de souligner dès le début que ce texte n'engage que moi et qu'il est extrêmement difficile de traiter d'un sujet aussi complexe en dix minutes.

Situation actuelle

Disons tout d'abord que nous retrouvons dans les deux secteurs qui nous préoccupent la plupart des critères courants servant à déterminer les salaires, à savoir la productivité, le coût de la vie, le chômage, les taux prévalents les méthodes de comparaisons, les qualifications, la revalorisation de la fonction publique, le pouvoir d'achat mais non la capacité de payer que nous retrouvons dans l'industrie.

Dans les hôpitaux, le « pattern » des négociations s'établit à Montréal pour l'ouest de la province et à Québec pour l'est. Par conséquent, on verra que St-Hyacinthe négocie les taux de Montréal moins un dollar, que l'Abitibi négocie les taux de Montréal moins tant et que Baie-Comeau négocie Québec plus tant ou Rimouski moins tant de dollars.

Dans les commissions scolaires, la négociation se fait un peu différemment et peut-être à cause de la structure elle-même. Le Syndicat négocie avec sa commission scolaire. On a commencé depuis un certain temps des négociations sur la base régionale mais qui signifient en fait des négociations sur une base diocésaine avec une fédération de syndicats groupés aussi sur la base diocésaine. Pour le brevet inférieur, on verra Baie-Comeau payer \$3,000, Sept-Îles \$3,600, Québec \$3,200, Gatineau \$2,440, Jacques-Cartier \$3,800, Grand-Mère \$2,800, Rimouski \$2,000, etc.

Nous voyons donc que dans les deux secteurs, il existe, malgré la volonté des syndiqués ou des négociateurs syndicaux, une situation de fait confirmant une politique de salaires régionaux.